



Etude sur la mise en place des stages en milieu professionnel en mobilité dans le cadre EUROMED+

- A- Analyse des informations recueillies**
 - B- Conditions spécifiques de mise en œuvre**
 - C- Démarche qualité des stages en milieu professionnel**
-

- Annexe 1 : sélection de textes faisant référence par pays**
- Annexe 2 : liste de diplômes professionnels aux niveaux 4 et 5 du CEC**
- Annexe 3 : liste des personnes ayant contribué à la réalisation de l'étude**
- Annexe 4 : autres personnes consultées en mission**

Actualisé le 19 décembre 2016

Introduction

- **L'étude a pour objectifs d'identifier :**
 - les processus de préparation, d'organisation, de réalisation, de suivi et d'évaluation ;
 - les éléments constitutifs d'une démarche de qualité pour l'implémentation des stages en entreprises dans un cadre de mobilité internationale entre les pays du 5+5 afin de les rendre applicables par tous.

Pour ce faire, le recueil d'information auprès des représentants des pays et correspondants de l'Agence Erasmus+ France a été organisé. L'information nécessaire pour alimenter les travaux d'études a été recueillie par les principaux canaux suivants :

- Sept pays (Algérie, Mauritanie, Tunisie, Espagne, Italie, Malte, France) ont répondu au formulaire ayant l'objectif de questionner l'approche des stages dans les dispositifs d'enseignement et de formation techniques et professionnels mise en place dans les différents pays. Certains pays ayant répondu tardivement il a été impossible de compléter la première série de questions par des demandes de compléments d'information.
- Des réunions en complément avec les représentants du ministère de la formation et de l'enseignement professionnels en octobre à Alger et avec les représentants en charge de la formation technique et professionnelle au ministère de l'éducation de Mauritanie en novembre à Dakar et ceux du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle du Maroc en décembre en France.
- Les projets européens du programme Leonardo Da Vinci ayant favorisé les actions de mobilité dans l'enseignement et la formation professionnels et les démarches qualité associées.
- Les programmes de coopération de l'Union européenne en direction des dispositifs de formation professionnelle en Tunisie et au Maroc.
- Les sites d'information du domaine public : le site de l'ONISEP, ma voie pro en Europe, le site Learning opportunities and qualifications in Europe de la Commission européenne, le site du CEDEFOP.
- L'appui du centre ENIC-NARIC France.

L'exploitation des matériaux reçus laisse à penser qu'il sera possible d'identifier les conditions dans lesquelles les formations en milieu professionnel pourraient se mettre en place dans un contexte de mobilité compte tenu des meilleures pratiques à partager et des différentes situations existantes sans chercher à comparer le degré d'avancement des processus de modernisation des dispositifs d'EFTP, dans les pays du sud dans le cadre de leur politique sectorielle éducation, formation, en Europe dans le cadre des orientations Europe 2020 relatives à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie.

- **L'étude s'attachera à dégager des grandes tendances permettant des recommandations pour la mise en œuvre des stages en mobilité au niveau 4 et au niveau 5 du CEC.**



L'étude concernera principalement **les stages** compte tenu que tous les pays concernés n'ont pas mis en place les dispositifs d'alternance ou d'apprentissage. Différents mots ou différentes dénominations pour désigner l'action de stage en entreprise ont été identifiés :

- stage, stage en milieu professionnel, stage en situation de travail, stage en entreprise ;
- formation en milieu professionnel ;
- projet de fin d'études ;
- internship, work-based learning ou estancia, estadía en empresas...

Les stages étudiés seront essentiellement : les périodes en milieu professionnel organisées de manière continue une fois par an dans le cursus avec un focus particulier sur le stage de dernière année qui est souvent obligatoire et évalué pour l'obtention d'un diplôme.

A- Analyse des informations recueillies

A1- Cadres réglementaires et relations au CEC

Si les cadres réglementaires de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels existent dans tous les pays, il est permis de constater :

- des degrés divers de mises en œuvre des processus de modernisation des dispositifs existants ; beaucoup des décrets d'application sont encore en préparation ;
- que tous les pays européens du 5+5 n'ont pas encore complètement opéré le positionnement des certifications, des diplômes ou des titres professionnels dans le cadre européen de certification ; on s'appuiera donc sur des hypothèses de travail ;
- que tous les pays du sud n'ont pas mis en place de cadre de classification nationale de certification professionnelle, le Maroc, par exemple est en train de préparer sa loi organique de la formation professionnelle et son cadre national de certification, la Mauritanie prépare le cadre législatif et réglementaire concernant l'alternance et l'apprentissage ; on formulera donc des hypothèses ;
- que toutes les modalités de formation possibles : présentielle, alternance et apprentissage ou VAE n'existent pas encore partout. Les travaux d'instauration sont en cours.

Tous les pays ont des diplômes à caractère technique et professionnel positionnés ou susceptibles d'être positionnés au niveau 4 et 5 du CEC.

Focus sur l'existence du cadre national des qualifications en Tunisie (CNQ) qui permet d'opérer un rapprochement avec le cadre européen des certifications (CEC ou EQF).










Tableau 1 : classification nationale tunisienne et CEC

		
<i>Classification nationale des qualifications</i>		<i>Cadre européen des certifications EQF</i>
<i>Diplôme</i>	<i>Niveau</i>	<i>Niveau</i>
<i>Brevet de technicien professionnel</i>	3	4
<i>Baccalauréat professionnel</i>		
<i>Brevet de technicien supérieur</i>	4	5

Les rapprochements sont possibles entre les différents systèmes en vérifiant les hypothèses de positionnement des diplômes par rapport au CEC. Il est à noter, dans un même pays, l'existence de plusieurs diplômes qui peuvent être référencés au niveau 4 du CEC :

- relevant de différents dispositifs institutionnels (formation professionnelle et/ou enseignement professionnel et/ou enseignement technique) ;
- délivrés par le même ministère ou différents ministères ou proposés par des collectivités territoriales, comme c'est le cas pour les Régions en Italie, par exemple ;
- correspondant à plusieurs parcours de formation de durée variable selon le type d'établissement qui les organise.










Tableau 2 : exemples de diplômes référencés au niveau 4 du CEC

 <i>Au niveau 4 du cadre européen des certifications (CEC)</i>			
<i>Pays</i>		<i>Exemples de Diplômes</i>	<i>Durée</i>
	<i>Algérie</i>	<i>Brevet de technicien</i>	• 2 ans
	<i>Maroc</i>	<i>Baccalauréat professionnel</i>	• 3 ans
	<i>Mauritanie</i>	<i>Brevet de technicien</i> <i>Baccalauréat technique</i>	• 2 ans • 3 ans
	<i>Tunisie</i>	<i>Brevet de technicien professionnel</i> <i>Baccalauréat professionnel</i>	• 2 ans • 3 ans
	<i>Espagne</i>	<i>Título de técnico</i>	• 2 ans
	<i>France</i>	<i>Baccalauréat professionnel</i>	• 3 ans
	<i>Italie</i>	<i>Diploma di maturità professionale</i> <i>Diploma professionale di tecnico</i> <i>Certificato di specializzazione tecnica superiore</i>	(3)
	<i>Malte</i>	<i>Malta College of arts, science and technology national diploma</i>	• 2 ans

- (1) Le cadre national est en préparation, le positionnement du diplôme est en cours.
- (2) Les travaux de positionnement en référence au CEC en cours.
- (3) Le cycle supérieur de l'enseignement secondaire dure 5 ans, les diplômes indiqués constituent des parcours différents dans le cycle ou après la fin du cycle :
 - le diplôme : diploma di maturità professionale conclue le cycle de 5 ans ;
 - le diplôme : diploma professionale di tecnico est un parcours de quatre années ;
 - le diplôme : certificato di specializzazione tecnica superiore est un parcours d'une année qui peut être entrepris après l'obtention du diplôme sanctionnant la fin des études secondaires ou du diploma professionale di tecnico en 4 ans.

Les exemples de diplômes présentés ici sont des diplômes post-baccalauréat non universitaires.

Tableau 3 : exemples de diplômes référencés au niveau 5 du CEC

 <i>Au niveau 5 du cadre européen des certifications (CEC)</i>			
<i>Pays</i>		<i>Exemples de Diplômes</i>	<i>Durée</i>
	<i>Algérie</i>	<i>Brevet de technicien supérieur</i>	• 2,5 ans
	<i>Maroc</i>	<i>Diplôme de technicien spécialisé Diplôme de technicien (1)</i>	• 2 ans • 2 ans
	<i>Mauritanie</i>	<i>Brevet de technicien supérieur</i>	• 2 ans
	<i>Tunisie</i>	<i>Brevet de technicien supérieur</i>	• 2 ans
	<i>Espagne</i>	<i>Título de técnico superior</i>	• 2 ans
	<i>France</i>	<i>Brevet de technicien supérieur</i>	• 2 ans
	<i>Italie</i>	<i>Diploma di tecnico superiore</i>	• 2 ans
	<i>Malte</i>	<i>MCAST higher diploma</i>	• 2 ans

(1) Le diplôme de technicien au Maroc est un parcours de formation en deux ans accessible aux personnes ayant le niveau bac sans être titulaire du diplôme.

Les diplômes professionnels post-baccalauréat non universitaires présentent une caractéristique d'identité de durée des parcours facilitant l'organisation de la mobilité.

A2- Caractéristiques des stages en milieu professionnel








Les 7 pays qui ont renseigné le formulaire confirment leur accord sur **la finalité** du stage en milieu professionnel. 100% des réponses s'accordent pour dire que le stage constitue **une mise en situation professionnelle** de l'élève ou de l'étudiant dans une entreprise privée ou publique, une administration ou un établissement public.

Le stage a pour finalité de permettre, dans un cadre professionnel, l'application des acquis d'apprentissage, c'est-à-dire des connaissances, des compétences et des aptitudes développées en situation formelle d'apprentissage. Le stage est essentiel en matière de préparation des jeunes à s'orienter vers un projet personnel et professionnel et contribue à l'insertion dans l'emploi. La mise en pratique des acquis d'apprentissage par l'exercice d'une activité

professionnelle réelle, apporte à l'élève ou à l'étudiant une expérience du monde du travail et une meilleure représentation des métiers auxquels prépare sa formation. Le stage est partie intégrante du processus formatif par les compléments au cursus qu'ils apportent et les expériences que l'élève ou l'étudiant peut acquérir, notamment l'expérience de socialisation par immersion dans un milieu qui a d'autres règles que celles que l'élève ou l'étudiant connaît.




Selon le pays, le stage peut revêtir **un caractère obligatoire ou non** et une importance différente comme indiqué dans les formulaires reçus.

Tableau 4 : caractère obligatoire des stages

<i>Pays</i>		<i>Critères étudiés</i>	<i>Applicabilité</i>
	<i>Algérie</i>	<i>Passage au niveau supérieur</i>	NON
		<i>Obtention du diplôme</i>	OUI
	<i>Mauritanie</i>	<i>Passage au niveau supérieur</i>	NON
		<i>Obtention du diplôme</i>	OUI
	<i>Tunisie</i>	<i>Passage au niveau supérieur</i>	OUI
		<i>Obtention du diplôme</i>	OUI
	<i>Espagne</i>	<i>Passage au niveau supérieur</i>	NON
		<i>Obtention du diplôme</i>	OUI
	<i>France</i>	<i>Passage au niveau supérieur</i>	NON
		<i>Obtention du diplôme</i>	OUI
	<i>Italie</i>	<i>Passage au niveau supérieur</i>	OUI
		<i>Obtention du diplôme</i>	OUI
	<i>Malte</i>	<i>Passage au niveau supérieur</i>	NON
		<i>Obtention du diplôme</i>	NON

La durée du stage est variable selon les pays, selon les diplômes, selon les spécialités d'un même diplôme. La durée du stage est répartie sur la durée du cursus et engendre des situations contrastées comme le montre l'exemple ci-dessous.

Tableau 5 : exemples de durée de stages en milieu professionnel

<i>Pays</i>		<i>Diplôme</i>	<i>Durée</i>
	<i>Algérie</i>	<i>Brevet de technicien</i>	<i>12 semaines réparties sur 2 ans</i>
		<i>Brevet de technicien supérieur</i>	<i>24 semaines réparties sur 2,5 ans</i>
	<i>Espagne</i>	<i>Título de técnico</i>	<i>en moyenne 1 trimestre</i>
		<i>Título de técnico superior</i>	<i>soit 440 heures</i>
	<i>France</i>	<i>Baccalauréat professionnel</i>	<i>22 semaines réparties sur 3 ans</i>
		<i>Brevet de technicien supérieur selon la filière</i>	<i>de 6/8 semaines à 12 /14 semaines</i>

La recherche de stage est différente d'un pays à un autre comme l'indique la variété des réponses reçues. Toutefois l'initiative est plutôt laissée à l'étudiant qui bénéficiera d'un appui de l'établissement dans le cas où il ne parvient pas à trouver une structure d'accueil.

Tableau 6 : la recherche de stage

<i>Pays</i>		<i>Qui ?</i>	<i>Déroulement</i>
	<i>Algérie</i>	<i>L'élève ou l'étudiant</i>	<i>OUI</i>
		<i>L'établissement de formation</i>	<i>En appui</i>
	<i>Mauritanie</i>	<i>L'élève ou l'étudiant</i>	<i>OUI</i>
		<i>L'établissement de formation</i>	<i>En appui</i>
	<i>Tunisie</i>	<i>L'élève ou l'étudiant</i>	<i>OUI</i>
		<i>L'établissement de formation</i>	<i>En appui</i>
	<i>Espagne</i>	<i>L'élève ou l'étudiant</i>	<i>NON</i>
		<i>L'établissement de formation</i>	<i>OUI</i>
	<i>France</i>	<i>L'élève ou l'étudiant</i>	<i>OUI</i>
		<i>L'établissement de formation</i>	<i>En appui</i>
	<i>Italie</i>	<i>L'élève ou l'étudiant</i>	<i>NON / parfois</i>
		<i>L'établissement de formation</i>	<i>Plutôt l'établissement</i>
	<i>Malte</i>	<i>L'élève ou l'étudiant</i>	<i>OUI</i>
		<i>L'établissement de formation</i>	<i>OUI</i>

Les moyens indiqués en appui de la démarche de l'élève et de l'étudiant lorsque la recherche lui incombe sont de nature différente :

- une lettre d'introduction ou de recommandation de la part de l'établissement de formation ;
- les fichiers ou les listings d'entreprises et des partenaires des établissements de formation professionnelle ;
- un appui à la rédaction du CV, de la lettre de demande de stage ;
- la simulation d'entretien.

Le projet de stage peut être proposé à l'initiative de l'entreprise ou de l'établissement de formation. La majorité des réponses reçues s'accordent pour signaler :

- la concertation entre les deux entités ;
- la complémentarité recherchée entre les situations formelles d'apprentissage (à l'école) et la formation en situation de travail ;
- la cohérence avec les compétences attendues pour l'exercice du métier visé par le diplôme.







Tableau 7 : le projet de stage

	Algérie	<i>Le projet de stage est défini par le formateur de la spécialité et l'équipe pédagogique de l'établissement. Il est validé par le responsable pédagogique.</i>
		<i>Le projet est défini par rapport aux activités professionnelles de la spécialité et au niveau de qualification visé, à la faisabilité du projet (conformité au programme de formation, aux acquis d'apprentissage), à la mise en œuvre de la pluridisciplinarité, à un volume pertinent au regard des objectifs et des contenus.</i>
	Mauritanie	<i>Le sujet ou projet du stage est proposé très souvent par l'entreprise.</i>
		<i>Le responsable de la formation concernée et le tuteur pédagogique de ce stagiaire valident le sujet après avoir vérifié la cohérence de la proposition avec la formation reçue.</i>
	Tunisie	<i>Le sujet du stage est proposé par l'encadreur de l'établissement de formation (proposition des thèmes de réflexion).</i>
		<i>Le sujet ou projet de stage peut faire l'objet d'une concertation entre l'encadreur et le tuteur dans l'entreprise</i>
	Espagne	<i>L'établissement de formation propose les contenus et la forme de mise en œuvre selon le programme du diplôme.</i>
		<i>Le projet tient compte des compétences à développer en milieu de travail, avec une attention particulière à celles qui n'ont pas pu être développées dans l'établissement de formation.</i>
	France	<i>Le sujet de stage est proposé à l'élève ou l'étudiant par l'entreprise. Le tuteur de l'établissement s'assure de que le stage place l'élève ou l'étudiant en situation d'activité professionnelle en cohérence avec la formation suivie et permet la réalisation d'activités correspondant au référentiel d'activités professionnelles du diplôme visé.</i>
		<i>Le projet ou sujet de stage fait l'objet d'une formalisation qui doit décrire clairement les objectifs de la mission et les tâches à réaliser et ce qui est attendu de l'élève ou l'étudiant en stage.</i>
	Italie	<i>Le projet de stage est défini par l'établissement de formation en accord avec la structure d'accueil.</i>
		<i>Le sujet de la formation en milieu professionnel doit être en cohérence avec le avec le programme d'études de de l'élèves ou de l'étudiant. Les activités qui ont lieu dans l'entreprise complète les acquis d'apprentissage en établissement de formation.</i>
	Malte	<i>Le sujet du stage est défini par un accord entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil.</i>
		<i>Le sujet se focalise sur les compétences à développer et les résultats d'apprentissage espérés de la mise en situation professionnelle. Pour l'alternance, la période, la durée et les acquis d'apprentissage attendus de chaque période sont également précisés.</i>

La convention de stage est obligatoire pour 6 des 7 pays qui ont renseigné le formulaire. Elle n'est pas obligatoire en Mauritanie, mais les entreprises en Mauritanie exigent de plus en plus les conventions, surtout les grandes entreprises.

Il est permis d'affirmer que le projet d'accueil d'un élève ou d'un étudiant en stage est formalisé dans une convention signée par l'établissement de formation, la structure d'accueil et l'élève ou l'étudiant.

Tableau 8 : la convention de stage







	<i>Algérie</i>	<i>La convention de stage définit les engagements et les responsabilités des parties prenantes, elle identifie les noms et fonctions des personnes de l'établissement de formation et de la structure d'accueil chargées de superviser le déroulement du stage.</i>
	<i>Tunisie</i>	
	<i>Espagne</i>	
	<i>France</i>	
	<i>Italie</i>	
	<i>Malte</i>	

Dans les 6 pays où les conventions sont obligatoires, elles comportent les mentions suivantes :

- les dates de début et de fin du stage ;
- les modalités du déroulement du stage ;
- le contenu du stage, les objectifs de la mission ;
- les activités confiées à l'élève ou à l'étudiant ;
- les rôles respectifs des personnes chargées d'organiser le stage ;
- les rôles respectifs des personnes chargées d'encadrer l'élève ou l'étudiant en stage ;
- les conditions de suivi de l'élève ou de l'étudiant en stage, l'Italie précise «oui le plus souvent » ;
- les conditions d'évaluation du stage ainsi que la prise en compte qui en est faite pour l'obtention du diplôme (seulement dans certain cas en Italie) ;
- le statut de l'élève ou de l'étudiant pendant le stage ;
- la couverture de l'élève ou de l'étudiant pendant le stage en termes d'assurance et de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles ou les risques professionnels ;
- le régime des absences et des congés ;
- les conditions de suspension ou de résiliation du stage ;
- les conditions du règlement intérieur de la structure d'accueil ;
- les principes de confidentialité et de propriété intellectuelle que l'élève ou l'étudiant devra respecter ;
- les conditions d'une éventuelle gratification, d'avantages en nature (repas, transport, hébergement), de remboursement de frais dont peut bénéficier l'élève ou l'étudiant.







Le suivi du stage est organisé dans 6 des 7 pays ayant rempli le questionnaire.

Tableau 9.1 : le suivi du stage

	Algérie	<p><i>Il est permis d'affirmer que globalement, pour ces pays, le stage fait l'objet d'un encadrement dont la responsabilité incombe à la personne désignée par l'établissement de formation et celle désignée par la structure qui accueille l'élève ou l'étudiant et que le suivi est réalisé par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>des contacts réguliers des personnes chargées de l'encadrement et du suivi de l'élève ou de l'étudiant en stage y compris en Mauritanie ;</i> ➤ <i>des visites des représentants de l'établissement de formation à l'élève ou à l'étudiant sur le lieu de son stage, l'Italie précise « oui souvent » ;</i> ➤ <i>la tenue d'un cahier de stage ou d'un livret par l'élève ou l'étudiant, l'Italie précise « oui souvent » ;</i> ➤ <i>une fiche de suivi et une fiche d'évaluation complètent les outils permettant de réaliser l'encadrement en Algérie.</i>
	Tunisie	
	Espagne	
	France	
	Italie	
	Malte	

Les changements dans l'organisation du stage, les difficultés éventuelles qui influent sur le déroulement de stage sont portés à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes du stage.






Tableau 9.2 : le suivi de stage

	Algérie	<p><i>Il est permis de penser que, pour ces pays, les actions de remédiations sont opérées en :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>vérifiant la tenue du cahier ou du livret de stage et des contenus qui y sont portés, Malte signale que non ;</i> ➤ <i>organisant des rencontres pour faire l'état d'avancement du stage, y compris en Mauritanie ;</i> ➤ <i>recherchant des solutions conjointes aux difficultés rencontrées tant du point de vue académiques que dans l'organisation des activités de travail ;</i> ➤ <i>renseignant la fiche de suivi permettant l'appréciation du stage en Algérie.</i>
	Tunisie	
	Espagne	
	France	
	Italie	
	Malte	

L'évaluation du stage reste la partie qui est réalisée de manière différente selon les pays. Les situations sont plus contrastées surtout si l'on tient compte de l'application de la norme de formation « approche par les compétences » dans les pays du sud.



Cinq pays affichent des conditions d'évaluation proches.

Tableau 10.1 : l'évaluation du stage

	<i>Algérie</i>	<p><i>Le stage est évalué par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>une attestation de réalisation du stage de l'entreprise ;</i> ➤ <i>la rédaction d'un rapport de stage par l'élève ou l'étudiant</i> <p><i>En Algérie, la soutenance ne s'applique qu'au niveau BTS, au niveau BT seul le rapport est exigé.</i></p> <p><i>Les supports et les éléments pris en compte dans l'évaluation sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>une fiche d'évaluation ou d'appréciation du stage renseignée par l'entreprise ;</i> ➤ <i>la qualité du rapport écrit ;</i> ➤ <i>la qualité de la soutenance par l'élève ou l'étudiant.</i> <p><i>La Tunisie précise qu'une vérification par des réalisations pratiques peut être intégrée dans l'évaluation</i></p>
	<i>Mauritanie</i>	
	<i>Tunisie</i>	
	<i>France</i>	
	<i>Malte</i>	








L'évaluation du stage est réalisée de manière différente en Italie et en Espagne.

Tableau 10.2 : l'évaluation du stage

	<i>Italie</i>	<p><i>En Italie, le stage est évalué par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>une attestation de réalisation du stage de l'entreprise ;</i> ➤ <i>la rédaction d'un rapport de stage par l'élève ou l'étudiant ;</i> ➤ <i>il n'y a pas de soutenance de stage.</i>
		<p><i>En Espagne, le stage est évalué par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>la rédaction d'un rapport de stage par l'élève ou l'étudiant</i> ➤ <i>une soutenance du rapport par l'élève ou l'étudiant ;</i> ➤ <i>il n'y a pas d'attestation fournie par l'entreprise ;</i> <p><i>Il est précisé que l'évaluation est faite par l'enseignant de l'école, selon les informations fournies par le tuteur en entreprise et le cahier de suivi.</i></p>
	<i>Espagne</i>	<p><i>Dans les deux pays, les supports et les éléments pris en compte dans l'évaluation sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>une fiche d'évaluation du stage renseigné par l'entreprise ;</i> ➤ <i>la qualité du rapport écrit et de la présentation orale n'est pas prise en compte.</i>

L'unanimité se fait sur la composition **du jury d'évaluation** du stage.

Tableau 10.3 : l'évaluation du stage

	<i>Algérie</i>	<p><i>Le jury est constitué par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>la personne chargée de l'encadrement du stage dans l'établissement de formation</i> ➤ <i>la personne chargée de l'encadrement du stage dans la structure d'accueil.</i> <p><i>La Tunisie précise que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>un comité d'évaluation dans la spécialité participe au jury.</i>
	<i>Mauritanie</i>	
	<i>Tunisie</i>	
	<i>Espagne</i>	
	<i>France</i>	
	<i>Italie</i>	
	<i>Malte</i>	

La liste des points étudiés montre à la fois une pluralité de pratiques mais aussi des proximités dans les pratiques.

A l'heure actuelle, il convient donc d'utiliser ces points de comparaison des pratiques comme autant d'items à vérifier pour organiser au cas par cas les projets de mobilité.

La mise en place de la mobilité dans les pays du 5+5 suppose la mise à disposition d'un outil regroupant des conseils de mise en œuvre et ces points de vérification.

B- Conditions spécifiques de mise en œuvre

Le stage en milieu professionnel place donc l'élève ou l'étudiant en situation de travail. C'est donc à la relation au travail et aux règles relevant du code du travail que va être consacrée cette partie.

B1- Conditions générales

La législation du travail stipule pour chaque pays des droits et obligations faites aux employeurs en ce qui concerne leurs salariés.

- **On ne trouve pas dans les codes du travail de tous les pays du 5+5 des mentions réglementaires pour l'accueil et le travail des élèves et des étudiants en stage dans les entreprises.**

Les points principaux sur lesquels il convient de se pencher pour organiser le placement des élèves et des étudiants sont les dispositions particulières notamment :

- la durée du **temps de travail** ;
- le respect des **règles d'hygiène, de santé, de sécurité au travail** ;
- les **conditions particulières** de réalisation de certaines tâches spécifiques pour les élèves ou les étudiants mineurs ;
- les **règles spécifiques** concernant les travaux autorisés sous condition (travailler en hauteur, porter des charges) ou formellement interdits sans dérogation possibles.

Les conditions de prévention liées à la présence des élèves ou des étudiants dans les entreprises sont différentes selon que le stage est organisé sous la forme d'initiation ou de stage d'application.

Les pays qui envoient des élèves ou des étudiants en stage dans le cadre d'une mobilité internationale sont en droit de demander l'application de conditions qui offrent au moins autant de garantie que dans le pays d'origine du jeune en mobilité.

B2- Focus sur la France en matière d'organisation des stages en milieu professionnel

En France, la responsabilité du **chef d'établissement** est engagée pour l'organisation de toutes les étapes d'organisation du stage. Notamment il vérifie que :

- la couverture des risques de l'élève par les assurances ;
- l'organisation des actions de formation à la sécurité avant le départ en stage ;
- que les demandes d'autorisation de dérogation pour le travail des élèves mineurs ont été demandées.

Il est recommandé pour les élèves ou les étudiants en mobilité dans des conditions d'éloignement de vérifier si le respect des règles imposées dans le pays de départ sont possibles dans le pays d'accueil.

En France, le **chef d'entreprise** qui accueille un jeune en stage, doit être en mesure de donner des garanties en matière de prévention des risques et de respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail notamment en ce qui concerne :



- les travaux interdits sans régime de dérogation et ceux autorisés sous réserve de dérogation aux mineurs sont connus ;
- les demandes de dérogations pour les élèves et étudiants mineurs sont effectuées ;
- le document relatif à l'évaluation des risques dans l'entreprise est actualisé notamment pour :
 - les chutes possibles des salariés ;
 - les risques liés à la manutention, à la circulation et aux déplacements, aux effondrements et aux chutes d'objet,
 - les risques sur les machines-outils et l'utilisation des appareils et équipements techniques ;
 - les nuisances telles que bruits, éclairage et l'exposition à des températures inadaptées ;
 - le travail avec les produits chimiques et les risques biologiques ;
 - les risques d'incendie et d'explosion
 - les risques électriques...
- la formation à la sécurité est réalisée dans l'entreprise notamment pour la circulation des engins, l'exécution des activités du travail, la conduite à tenir en cas d'accident ;
- les procédures d'autorisation de conduite des engins sont mises en place (grues, chariots automoteurs ou élévateurs, plateformes télescopiques...) ;
- les vérifications périodiques réglementaires des équipements de travail sont effectuées ;
- les règles de circulation des engins sur le domaine public sont respectées.

L'assurance des élèves en stage en milieu professionnel couvre la responsabilité civile pour les dommages que l'élève ou l'étudiant pourrait causer. Ces dommages peuvent survenir sur le lieu de travail où l'a affecté la structure d'accueil (dans l'entreprise ou sur un chantier) ou à l'extérieur, sur le trajet entre le lieu de travail et la résidence de l'élève ou de l'étudiant.

Compte tenu de l'éloignement en cas de mobilité, il est recommandé de compléter la couverture des risques liés au séjour à l'étranger (maladie ou accident, rapatriement).

Les stages prévus dans les cursus conduisant à un diplôme au niveau 4 du CEC concernent des élèves ou des étudiants mineurs. Les conditions de mise en œuvre des stages en mobilité doivent faire l'objet d'une étude minutieuse du point de vue des risques en milieu de travail.

Dans un cadre de mobilité, il est important de s'assurer que les conditions de mise en œuvre des stages garantissent la sécurité des élèves et des étudiants. Un outil regroupant des conseils de mise en œuvre et des points de vérification est nécessaire.

C- Démarche qualité des formations en milieu professionnel

Plusieurs pays se sont dotés de référentiel qualité ou de référentiel d'auto-évaluation applicables aux établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels suivant ainsi les orientations de la Commission européenne dans le cadre de sa politique intracommunautaire ou les initiatives soutenues par ETF dans le cadre du processus de Turin pour l'enseignement et la formation professionnels dans les pays du voisinage est et sud et ceux de l'Asie centrale

C1- Focus sur la Tunisie

Au sein du dispositif piloté par le ministère de la formation professionnelle, l'Agence tunisienne de la formation professionnelle (ATFP) est l'opérateur public du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

L'assurance qualité est une initiative ancienne. Dans le cadre du programme MANFORME de l'Union européenne, le projet « consolidation de la démarche qualité au sein des structures de formation professionnelle » a été mis en place.

Le référentiel national de la qualité de la formation professionnelle (RNQFP) est un outil conçu spécifiquement avec le Centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation (CENAFFIF) et en collaboration avec AFAQ/AFNOR/CODIFOR AFPI International. Les travaux relatifs au RNQFP ont été initiés dès 2006.

L'ATFP dispose de centres de formation professionnelle certifiés ISO 9001 et d'autres qui appliquent le RNQFP. Dans le RNQFP, trois références liées au processus « réaliser la prestation », dont les critères de qualité sont explicités, sont proposées, elles s'appliquent aux périodes de formation en milieu professionnel pour l'alternance ou le stage :

- assurer une coordination entre les activités de formation du centre et celles de l'entreprise (6 critères sont appliqués pour respecter la référence) ;
- utiliser et exploiter un livret de suivi de la formation avec l'entreprise (5 critères applicables) ;
- assurer la prise en compte par l'apprenant des conditions de sécurité et d'hygiène en entreprise (4 critères applicables) ;
- réaliser l'évaluation en entreprise portant sur les situations de travail (6 critères applicables).

La démarche d'amélioration continue et de garantie de l'efficacité et de l'efficience du processus formatif est un principe d'action acté dans le plan stratégique de réforme du dispositif national de la formation professionnelle (2014-2018).

C2- Focus sur le Maroc

Au sein du dispositif piloté par le ministère de l'éducation nationale et de formation professionnelle, il existe un référentiel pour mettre en place une démarche qualité dans le dispositif national de formation professionnelle qui vient d'être élaboré.

Par ailleurs, l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), premier opérateur public de formation, assure les missions d'ingénierie du dispositif, de formation des formateurs et de pilotage des établissements de formation. Dans le cadre du programme d'appui au plan d'action Maroc-Union européenne, le projet de jumelage institutionnel pour le renforcement de l'OFPPT, financé par l'Union européenne a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre 2 Etats Membres (Belgique et France) porté par les organismes mandatés français, le GIP international, pour le ministère chargé de la Formation professionnelle, le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) pour le ministère de l'Education nationale et le FOREM organisme mandaté de Wallonie, a permis de concevoir un **référentiel qualité des établissements de formation professionnelle** (RQEFP).

A ce titre l'OFPPT dispose de centres certifiés ISO 9001 et d'autres dans lesquels il entend faire appliquer le RQEFP.

Dans le référentiel finalisé en juillet 2014, deux activités rattachées au processus « réalisation des prestations de formation et de service » prescrivent des normes de qualité, c'est-à-dire des critères d'exigence appliqués à la réalisation de la formation en milieu professionnel :

- organiser la formation par alternance ;
- mettre en place les stages en entreprise.

Par son souhait constant de mettre en œuvre une politique fondée sur l'implication des professionnels dans la gestion de la formation, de l'adapter aux besoins des entreprises, en privilégiant le développement des modes d'apprentissage qui consolident l'enracinement de la formation dans les milieux professionnels et qui favorisent l'insertion de ses lauréats dans l'emploi, l'OFPPT soutient activement une démarche visant à garantir la qualité en matière de formation professionnelle.

C3- Focus sur la France

La France suit la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 qui «établit un cadre européen de référence pour l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels» destinée à aider les Etats membres à promouvoir et à vérifier l'amélioration constante de leurs systèmes d'enseignement et de formation professionnels, sur la base de références européennes communes et d'une méthodologie d'assurance qualité fondée sur le principe de l'amélioration continue.

Dans le cadre du volet Leonardo da Vinci du programme financé par la Commission européenne « éducation et formation tout au long de la vie », une première expérimentation a été conduite à travers le projet **QALEP** de 2011 à 2013. Ce projet vise la mise en place d'un dispositif **d'auto-évaluation** dans les lycées dispensant une formation et un enseignement professionnels et labellisés « lycées des métiers ». L'auto-évaluation relève d'une démarche d'assurance qualité qui doit contribuer à la mise en œuvre et à la régulation du projet d'établissement d'enseignements et de formation professionnels. Le projet a été porté par le CIEP conjointement avec le ministère français chargé de l'éducation nationale et des partenaires intra-européens d'Autriche, de Hongrie et de Roumanie.

Dans sa phase opérationnelle, le guide d'auto-évaluation devenu **Qual Educ** a vocation à être déployé par le ministère de l'éducation nationale pour aider les lycées proposant des

formations et des enseignements professionnels. Il s'adresse aux chefs d'établissement et à l'ensemble de la communauté éducative qui doit être associée à l'utilisation de son contenu.

Dans ce guide, une fiche rattachée au processus d'organisation administrative et pédagogique est consacrée à des critères formalisés pour les périodes de formation en milieu professionnel telles que :

- les stages ;
- les périodes en entreprises (apprentissage et alternances diverses).

La méthode d'auto-évaluation est une initiative portée par le ministère de l'éducation nationale pour l'instauration d'une démarche d'amélioration continue. Le guide d'auto-évaluation favorise et accompagne l'élaboration du projet d'établissement, du contrat d'objectifs, de la demande, du suivi et du renouvellement de la labellisation «lycée des métiers».

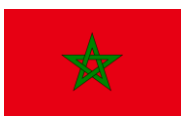



C4- Focus sur une approche de la démarche qualité en soutien à la mobilité intra-européenne

Le réseau **NETINVET**, dans le secteur des services du commerce de gros et de la logistique qui implique 8 pays d'Europe dont 4 sont inclus dans le 5+5 (Espagne, France, Italie, Portugal) constitue un exemple intéressant parce qu'il résulte de la capitalisation des travaux conduits dans plusieurs projets soutenus par le volet Leonardo Da Vinci dans le cadre du programme Education et Formation Tout au Long de la Vie financé par la Commission européenne (projets Cominter, Recomfor, Eurotranslog).

Les ressources mises à disposition par le réseau NETINVET et consultables sur le site portent sur :

- **une charte qualité qui engage les établissements de formation** depuis l'idée du projet de mobilité jusqu'à son évaluation ;
- **une charte qualité qui engage les entreprises** avec l'objectif d'assurer des stages de qualité aux apprenants en mobilité. Elle aborde les dimensions pédagogique, sociale et interculturelle de la formation en entreprise sans pour autant se substituer aux aspects réglementaires obligatoires pour la mise en œuvre des stages.

Tableau 11 : Exemples d'outils

	<i>Maroc</i>	<i>Référentiel qualité du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle Référentiel qualité des établissements de formation professionnelle de l'OFPPT</i>
	<i>Tunisie</i>	<i>Référentiel national de la qualité de la formation professionnelle</i>
	<i>France</i>	<i>Label Lycée des métiers Label Greta + Guide d'auto-évaluation Qual Educ</i>
	<i>Europe</i>	<i>European quality assurance in vocational education and training (EQAVET)</i>

Conclusions

La Commission européenne a soutenu de nombreuses initiatives intra-communautaires pour favoriser l'émergence de la **démarche qualité appliquée au processus formatif** développé par les opérateurs de formation tout en encourageant la **mobilité** européenne et internationale.

Les outils de la mobilité intracommunautaires préexistent et sont utilisés entre les pays européens du 5+5 pour la mise en œuvre des formations en milieu professionnel. Ils engagent les établissements de formation et les entreprises dans les pays d'accueil.

L'existence de **référentiels de la qualité** des établissements de formation professionnelle et d'**un cadre européen de la qualité en enseignement et formation techniques et professionnels** permet d'envisager l'application d'une démarche qualité pour la mise en place des stages en mobilité dans les pays du 5+5.

On peut faire ici l'hypothèse que :

- *la communauté de pratiques identifiées en matière de formation en milieu professionnel et l'existence d'approche de la qualité appliquée à la formation en milieu professionnel favorisent l'émergence de principes conjoints d'action ;*
- *les différents outils, chartes, labels, ou référentiels qualité nationaux ou transnationaux pré-existants appliqués à l'enseignement et la formation techniques et professionnels constituent un patrimoine méthodologique permettant d'envisager la co-construction d'une démarche qualité pour la mobilité dans les pays du 5+5 (Charte ou Label 5+5) concernant les diplômes référencés au niveau 4 et au niveau 5 du CEC.*

Certains points de vigilance sont à prendre en compte en s'inspirant de la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur.

La mobilité pour les diplômés, certifications ou titres de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels entre les pays du 5+5 suppose :

- *d'inclure dans la préparation de la mobilité une sensibilisation à l'interculturalité en milieu de travail et en société ;*
- *d'évaluer les compétences langagières des jeunes en mobilité et le nécessaire positionnement en préalable à la mobilité ;*
- *d'étudier de manière précise les conditions techniques, pédagogiques et logistiques de mise en œuvre du stage.*

L'existence des conditions restrictives à la réalisation des stages en milieu professionnel liées au respect des règles d'hygiène, de santé, de sécurité au travail dans les pays de départ représente sans doute le frein le plus important à la mobilité si ces conditions ne sont pas réunies dans le pays d'accueil.

Pour assurer la sécurité des élèves et des étudiants en mobilité, la prise en compte des interdictions pour les travaux dangereux et le respect des conditions applicables aux travaux réglementés :

- *constituent un préalable à toute mise en œuvre d'actions de mobilité ;*
- *rendent nécessaire une vérification de leur respect dans le pays d'accueil.*

Le rapprochement entre établissements et des jumelages favoriseraient la mise en place de pratiques communes. La possibilité de délocaliser l'encadrement et l'évaluation de stage des élèves et des étudiants dans le pays d'accueil en déléguant la responsabilité à un établissement de formation local apparaît encore difficile et rend nécessaire la définition de **règles communes d'évaluation** surtout s'il s'agit d'impliquer l'entreprise d'accueil dans le processus d'évaluation des acquis d'apprentissage en situation de travail.

- *La co-construction d'outils communs relatifs à la qualité des formations en milieu professionnel permettrait d'aller jusqu'à la délégation à des établissements de formation dans les pays d'accueil les activités de suivi et d'évaluation de l'élève ou de l'étudiant en mobilité pour un stage en entreprise à l'étranger, en soutien à des établissements du pays de départ.*




Des outils d'accompagnement du processus de mobilité s'avèrent nécessaires à l'instar de la charte Erasmus+ de l'enseignement supérieur avec une vigilance particulière sur les métiers concernés par des diplômes, certifications ou titres référencés au niveau 4 et au niveau 5 du CEC.

Parmi ces outils on notera :

- **un guide méthodologique du montage des stages** compte tenu de la pluralité des méthodes mises en œuvre dans les pays du 5+5 (la co-construction d'un parcours de formation en entreprise avec une équipe pédagogique, l'organisation de la séquence en entreprise) ;
- **un guide méthodologique pour évaluer les conditions de travail** en entreprise du point de vue de l'hygiène, de la santé, de la sécurité au travail conformément aux règles applicables dans le pays de la mobilité sortante par rapport à celles applicables dans le pays de mobilité entrante, compte tenu des activités professionnelles inhérentes aux métiers visés par les diplômes, certifications ou titres référencés au niveau 4 et au niveau 5 du CEC ;
- **un guide pédagogique pour l'encadrement des stages en milieu professionnel**, l'ingénierie de l'encadrement (tuteur pédagogique et du tuteur de l'entreprise), le suivi de l'apprenant en milieu professionnel par les professionnels, l'apprentissage en situation de travail et l'évaluation des acquis d'apprentissage en milieu de travail ;
- **un référentiel de démarche qualité** (charte ou label) spécifique aux pays du 5+5 en accompagnement du processus de mobilité co-construit sur des valeurs et des exigences partagées.



Annexe 1 : sélection de textes faisant référence par pays

	<p><i>Loi N°08-07 : portant loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels</i></p> <p><i>Arrêté N°91 du 23 décembre 2012 fixant la nomenclature des branches professionnelles et des spécialités de la formation professionnelle et fixant la liste des spécialités</i></p> <p><i>Circulaire n°008-2001 du ministère de la formation professionnelle relative à l'organisation des stages et des périodes de formation en milieu professionnel</i></p>
	<p><i>Loi organique de la formation professionnelle en préparation</i></p>
	<p><i>Loi N°98-007 relative à la formation professionnelle</i></p> <p><i>Décret 2010-120 /MEFPNT fixant le régime des études dans les établissements de formation technique et professionnelle</i></p> <p><i>Loi sur l'alternance et l'apprentissage en préparation</i></p>
	<p><i>Loi n° 2008-10 du 11 février 2008, relative à la formation professionnelle (Art.16)</i></p> <p><i>Décret n° 512-2004 du 01 mars 2004, fixant les conditions d'inscription de la formation dans les établissements de formation relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle.</i></p> <p><i>Décret n° 94-1397 du 20 juin 1994, fixant la classification nationale des emplois ainsi que les conditions d'homologation des certificats et diplômes de formation professionnelle initiale et continue.</i></p> <p><i>Décret n° 2009-2139 du 8 juillet 2009, fixant la classification nationale des qualifications.</i></p> <p><i>Arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 2 août 2010, fixant le cadre général de référence des diplômes de la formation professionnelle</i></p> <p><i>Loi n° 10 (titre n° 5 les référentiels, de l'évaluation et de la certification) fixant le régime des études et des évaluations</i></p> <p><i>Décret n° 94-1397 du 20 juin 1994 en matière d'homologation des certificats.</i></p> <p><u><i>Textes relatifs au développement de la formation professionnelle au sein des entreprises :</i></u></p> <p><i>Code de travail : loi relative à la formation professionnelle n°93-10 du 17 février 1993, portant loi d'orientation de formation professionnelle.</i></p> <p><i>Code de travail : Articles 338 et 339 (Pages 166-167) relatifs à la formation professionnelle, et la formation professionnelle des jeunes.</i></p> <p><i>Décret n° 2009-292 du 2 février 2009, fixant le domaine d'application de l'avance sur la taxe de formation professionnelle, son taux, les conditions et les modalités de son bénéfice, ainsi que le domaine d'application, les modalités et les conditions de bénéfices des droits de tirage (particulièrement l'article 13 relatif à l'incitation au développement de la formation initiale au sein des entreprises : apprentissage, alternance et stages obligatoires).</i></p>

	<p><i>Arrêté du ministre des finances et de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes du 10 février 2009 relatif au financement de la formation initiale au sein des entreprises particulièrement point 1.2 (alternance et stages obligatoires).</i></p> <p><i>Loi n° 2008-10 du 11 février 2008, relative à la formation professionnelle, Art.21.</i></p>
	<p><i>Ley Orgánica 2/2006, de 3 de mayo, de Educación</i></p> <p><i>Ley Orgánica 8/2013, de 9 de diciembre, para la mejora de la calidad educativa</i></p> <p><i>Real Decreto 1147/2011, que establece la ordenación general de la formación profesional del sistema educativo</i></p> <p><i>Artículo 25 del Real Decreto</i></p>
	<p><u><i>Code de l'éducation</i></u></p> <p><i>article L124-1 à 20 relatifs aux stages et périodes de formation en milieu professionnel</i></p> <p><i>articles L331-4 et 5 relatifs à la formation en alternance</i></p> <p><i>articles L612-8 à 13 relatifs aux stages en entreprise</i></p> <p><i>articles D331-1 à 15 relatifs à l'accueil d'élèves mineurs de moins de 16 ans en milieu professionnel</i></p> <p><i>article D332-14 relatif aux visites d'information et séquences d'observation en milieu professionnel</i></p> <p><i>articles D337-172 à 180 relatifs au dispositif d'initiation aux métiers en alternance</i></p> <p><u><i>Autres textes</i></u></p> <p><i>Circulaire 2011-116 du 3 août 2011</i></p> <p><i>Circulaire BO N°44 du 27 novembre 2003</i></p> <p><u><i>Code du travail</i></u></p> <p><i>Article L4153-1 à 15</i></p> <p><u><i>Pour l'enseignement agricole</i></u></p> <p><i>Circulaire DGER/SDPOFE/C007-2016 du 20 septembre 2007</i></p> <p><i>Circulaire DGER/SD/C2011-2001 du 24 janvier 2011</i></p> <p><i>Circulaire DGER/SDPFE/C2014-546 du 7 juillet 2014</i></p>
	<p><i>LEGGE 28 marzo 2003, n. 53 (si veda in particolare l'art. 4)</i></p> <p><i>Delega al Governo per la definizione delle norme generali sull'istruzione e dei livelli essenziali delle prestazioni in materia di istruzione e di formazione professionale.</i></p> <p><i>DECRETO LEGISLATIVO 15 aprile 2005, n.77</i></p> <p><i>Definizione delle norme generali relative all'alternanza scuola-lavoro, a norma dell'articolo 4 della legge 28 marzo 2003, n. 53.</i></p> <p><i>DECRETO DEL PRESIDENTE DELLA REPUBBLICA 15 marzo 2010, n. 87</i></p> <p><i>Regolamento recante norme per il riordino degli istituti professionali, a norma dell'articolo 64, comma 4, del decreto-legge 25 giugno 2008, n. 112, convertito, con modificazioni, dalla legge 6 agosto 2008, n. 133.</i></p>


DECRETO DEL PRESIDENTE DELLA REPUBBLICA 15 marzo 2010, n. 88
Regolamento recante norme per il riordino degli istituti tecnici a norma dell'articolo 64, comma 4, del decreto-legge 25 giugno 2008, n. 112, convertito, con modificazioni, dalla legge 6 agosto 2008, n. 133.


LEGGE 13 luglio 2015, n. 107 (si vedano in particolare i commi 33-47)

Riforma del sistema nazionale di istruzione e formazione e delega per il riordino delle disposizioni legislative vigenti.

ATTIVITA' DI ALTERNANZA SCUOLA LAVORO - GUIDA OPERATIVA PER LA SCUOLA (Testo realizzato dal Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca - Dipartimento per il sistema educativo di istruzione e formazione - Direzione generale per gli ordinamenti scolastici e la valutazione del sistema nazionale di istruzione, ottobre 2015)

Annexe 2 : liste de diplômes professionnels aux niveaux 4 et 5 du CEC

	Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels
<p>Pour les secteurs économiques retenus pour le 5+5, les diplômes sont inscrits dans la nomenclature des branches et des spécialités de la formation professionnelle. Edition 2012 Consultation sur le site : http://www.ccitafna.com/PDF/C.pdf</p>	

	Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi
<p>Pour les secteurs économiques retenus pour le 5+5, les diplômes sont inscrits dans les listes des diplômes homologués par l'ATFP. Consultation sur le site : http://www.emploi.gov.tn/fileadmin/user_upload/Formation_Professionnelle/PDF/</p>	

	Ministère de l'éducation, de la culture et du sport
<p>Consultation sur le site : http://todofp.es</p> <ul style="list-style-type: none"> Título Profesional Básico en Informática de Oficina Título Profesional Básico en Servicios Administrativos Técnico en Gestión Administrativa Técnico Superior en Administración y Finanzas Técnico Superior en Asistencia a la Dirección Título Profesional Básico en Actividades Agropecuarias Título Profesional Básico en Agro-jardinería y Composiciones Florales Título Profesional Básico en Aprovechamientos Forestales Técnico en Aprovechamiento y Conservación del Medio Natural Técnico en Jardinería y Floristería Técnico en Producción Agroecológica Técnico en Producción Agropecuaria Técnico Superior en Ganadería y Asistencia en Sanidad Animal Técnico Superior en Gestión Forestal y del Medio Natural Técnico Superior en Paisajismo y Medio Rural Título Profesional Básico en Artes Gráficas Técnico en Impresión Gráfica Técnico en Postimpresión y Acabados Gráficos Técnico en Preimpresión Digital Técnico Superior en Diseño y Gestión de la Producción Gráfica Técnico Superior en Diseño y Edición de Publicaciones Impresas y Multimedia Técnico Superior Artista Fallero y Construcción de Escenografías Título Profesional Básico en Servicios Comerciales Técnico en Actividades Comerciales 	

[Técnico Superior en Comercio Internacional](#)
[Técnico Superior en Gestión de Ventas y Espacios Comerciales](#)
[Técnico Superior en Marketing y Publicidad](#)
[Técnico Superior en Transporte y Logística](#)
[Título Profesional Básico en Reforma y Mantenimiento de Edificios](#)
[Técnico en Construcción](#)
[Técnico en Obras de Interior, Decoración y Rehabilitación](#)
[Técnico Superior en Organización y Control de Obras de Construcción](#)
[Técnico Superior en Proyectos de Edificación](#)
[Técnico Superior en Proyectos de Obra Civil](#)
[Título Profesional Básico en Electricidad y Electrónica](#)
[Título Profesional Básico en Fabricación de Elementos Metálicos](#)
[Título Profesional Básico en Instalaciones Electrotécnicas y Mecánica](#)
[Técnico en Instalaciones de Telecomunicaciones](#)
[Técnico en Instalaciones Eléctricas y Automáticas](#)
[Técnico Superior en Automatización y Robótica Industrial](#)
[Técnico Superior en Electromedicina Clínica](#)
[Técnico Superior en Mantenimiento Electrónico](#)
[Técnico Superior en Sistemas de Telecomunicaciones e Informáticos](#)
[Técnico Superior en Sistemas Electrotécnicos y Automatizados](#)
[Técnico Superior en Centrales eléctricas](#)
[Técnico Superior en Eficiencia Energética y Energía Solar Térmica](#)
[Técnico Superior en Energías Renovables](#)
[Título Profesional Básico en Fabricación y Montaje](#)
[Título Profesional Básico en Fabricación de Elementos Metálicos](#)
[Título Profesional Básico en Instalaciones Electrotécnicas y Mecánica](#)
[Técnico en Conformado por Moldeo de Metales y Polímeros](#)
[Técnico en Mecanizado](#)
[Técnico en Soldadura y Calderería](#)
[Técnico Superior en Construcciones Metálicas](#)
[Técnico Superior en Diseño en Fabricación Mecánica](#)
[Técnico Superior en Programación de la Producción en Fabricación Mecánica](#)
[Técnico Superior en Programación de la Producción en Moldeo de Metales y Polímeros](#)
[Título Profesional Básico en Actividades de Panadería y Pastelería](#)
[Título Profesional Básico en Alojamiento y Lavandería](#)
[Título Profesional Básico en Cocina y Restauración](#)
[Técnico en Cocina y Gastronomía](#)
[Técnico en Servicios en Restauración](#)
[Técnico Superior en Agencias de Viajes y Gestión de Eventos](#)
[Técnico Superior en Dirección de Cocina](#)
[Técnico superior en Dirección de Servicios de Restauración](#)
[Técnico Superior en Gestión de Alojamientos Turísticos](#)
[Técnico Superior en Guía, Información y Asistencias Turísticas](#)
[Título Profesional Básico en Peluquería y Estética](#)

[Técnico en Estética y Belleza](#)
[Técnico en Peluquería y Cosmética Capilar](#)
[Técnico Superior en Asesoría de Imagen Personal y Corporativa](#)
[Técnico Superior en Caracterización y Maquillaje Profesional](#)
[Técnico Superior en Estética Integral y Bienestar](#)
[Técnico Superior en Estilismo y Dirección de Peluquería](#)
[Técnico en Video Disc-Jockey y Sonido](#)
[Técnico Superior en Animaciones 3D, Juegos y Entornos Interactivos](#)
[Técnico Superior en Iluminación, Captación y Tratamiento de Imagen](#)
[Técnico Superior en Producción de Audiovisuales y Espectáculos](#)
[Técnico Superior en Realización de Proyectos Audiovisuales y Espectáculos](#)
[Técnico Superior en Sonido para Audiovisuales y Espectáculos](#)
[Título Profesional Básico en Actividades de Panadería y Pastelería](#)
[Título Profesional Básico en Industrias Alimentarias](#)
[Técnico en Aceites de Oliva y Vinos](#)
[Técnico en Elaboración de Productos Alimenticios](#)
[Técnico en Panadería, Repostería y Confeitería](#)
[Técnico Superior en Procesos y Calidad en la Industria Alimentaria](#)
[Técnico Superior en Vitivinicultura](#)
[Técnico en Excavaciones y Sondeos](#)
[Técnico en Piedra Natural](#)
[Título Profesional Básico en Informática y Comunicaciones](#)
[Título Profesional Básico en Informática de Oficina](#)
[Técnico en Sistemas Microinformáticos y Redes](#)
[Técnico Superior en Administración de Sistemas Informáticos en Red](#)
[Técnico Superior en Desarrollo de Aplicaciones Multiplataforma](#)
[Técnico Superior en Desarrollo de Aplicaciones Web](#)
[Título Profesional Básico en Fabricación y Montaje](#)
[Título Profesional Básico en Mantenimiento de Viviendas](#)
[Técnico en Instalaciones de Producción de Calor](#)
[Técnico en Instalaciones Frigoríficas y de Climatización](#)
[Técnico en Mantenimiento Electromecánico](#)
[Técnico Superior en Desarrollo de Proyectos de Instalaciones Térmicas y de Fluidos](#)
[Técnico Superior en Mantenimiento de Instalaciones Térmicas y de Fluidos](#)
[Técnico Superior en Mecatrónica Industrial](#)
[Título Profesional Básico en Carpintería y Mueble](#)
[Técnico en Carpintería y Mueble](#)
[Técnico en Instalación y Amueblamiento](#)
[Técnico Superior en Diseño y Amueblamiento](#)
[Título Profesional Básico en Actividades Marítimo-Pesqueras](#)
[Título Profesional Básico en Mantenimiento de Embarcaciones Deportivas y de Recreo](#)
[Técnico en Cultivos Acuícolas](#)
[Técnico en Mantenimiento y Control de la Maquinaria de Buques y Embarcaciones](#)
[Técnico en Navegación y Pesca de Litoral](#)

[Técnico en Operaciones Subacuáticas e Hiperbáricas](#)
[Técnico Superior en Acuicultura](#)
[Técnico Superior en Organización del Mantenimiento de Maquinaria de Buques y Embarcaciones](#)
[Técnico Superior en Transporte Marítimo y Pesca de Altura](#)
[Técnico en Operaciones de Laboratorio](#)
[Técnico en Planta Química](#)
[Técnico superior en Fabricación de Productos Farmacéuticos, Biotecnológicos y Afines](#)
[Técnico Superior en Laboratorio de Análisis y de Control de Calidad](#)
[Técnico Superior en Química Industrial](#)
[Técnico en Emergencias Sanitarias](#)
[Técnico en Farmacia y Parafarmacia](#)
[Técnico Superior en Anatomía Patológica y Citodiagnóstico](#)
[Técnico Superior en Audiología Protésica](#)
[Técnico Superior en Documentación y Administración Sanitarias](#)
[Técnico Superior en Higiene Bucodental](#)
[Técnico Superior en Imagen para el Diagnóstico y Medicina Nuclear](#)
[Técnico Superior en Laboratorio Clínico y Biomédico](#)
[Técnico Superior en Ortoprótisis y Productos de Apoyo](#)
[Técnico Superior en Prótesis Dentales](#)
[Técnico Superior en Radioterapia y Dosimetría](#)
[Técnico en Emergencias y Protección Civil](#)
[Técnico Superior en Coordinación de Emergencias y Protección Civil](#)
[Técnico Superior en Educación y Control Ambiental](#)
[Título Profesional Básico en Actividades Domésticas y Limpieza de Edificios](#)
[Técnico en Atención a Personas en Situación de Dependencia](#)
[Técnico Superior en Animación Sociocultural y Turística](#)
[Técnico Superior en Educación Infantil](#)
[Técnico Superior en Integración Social](#)
[Técnico Superior en Mediación Comunicativa](#)
[Técnico Superior en Promoción de Igualdad de Género](#)
[Título Profesional Básico en Arreglo y Reparación de Artículos Textiles y de Piel](#)
[Título Profesional Básico en Tapicería y Cortinaje](#)
[Técnico en Calzado y Complementos de Moda](#)
[Técnico en Confección y Moda](#)
[Técnico en Fabricación y Ennoblecimiento de Productos Textiles](#)
[Técnico Superior en Diseño Técnico en Textil y Piel](#)
[Técnico Superior en Diseño y Producción de Calzado y Complementos](#)
[Técnico Superior en Patronaje y Moda](#)
[Técnico Superior en Vestuario a Medida y de Espectáculos](#)
[Título Profesional Básico en Mantenimiento de Embarcaciones Deportivas y de Recreo](#)
[Título Profesional Básico en Mantenimiento de Vehículos](#)
[Técnico en Carrocería](#)
[Técnico en Conducción de Vehículos de Transporte por Carretera](#)

[Técnico en Electromecánica de Maquinaria](#)
[Técnico en Electromecánica de Vehículos Automóviles](#)
[Técnico en Mantenimiento de Material Rodante Ferroviario](#)
[Técnico Superior en Automoción](#)
[Título Profesional Básico en Vidriería y Alfarería](#)
[Técnico en Fabricación de Productos Cerámicos](#)
[Técnico Superior en Desarrollo y Fabricación de Productos Cerámicos](#)



Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pour les secteurs économiques retenus pour le 5+5, les diplômes sont inscrits dans la liste des diplômes.
Edition 2015

Consultation sur le site : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Diplomes_professionnels



Malta College of Arts, Science and Technology

List of EQF Level 5 courses running on an apprenticeship

MCAST Certificate in Pre-Nursing

MCAST Higher Diploma in Fish Management

MCAST Higher Diploma in Financial Services


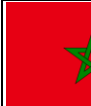

MCAST Higher Diploma in Masonry Heritage Skills (Kapumastru)

MCAST Certificate in Video Game Art

ANNEXE 3 : liste des personnes ayant contribué à la réalisation de l'étude

	Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels	Directeur de la coopération	Asdine Brahim	
	Ministère de l'Education de la Culture et du Sport	Chef de service d'information et d'orientation de la formation professionnelle	Julio Mariano Carballo Fernandez	
	ISFOL	Responsable Agence Erasmus+	Franca Fiacco	
	Malta College of Arts, Science and Technology	Director Quality Assurance	Pierre Dalmas	
	Institut Universitaire Professionnel	Directeur	Cheikh A. Ely Ahmed	
	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	Sous-directrice de la coopération internationale	Asma Jebri	
	Centre international d'études pédagogiques	Expert auprès de la Direction	Christian Greuin	
	Centre international d'études pédagogiques	Chargé de mission auprès de la Direction	Jean-François Plard	
	Centre international d'études pédagogiques	Département reconnaissance des diplômes Centre ENIC-NARIC France	Responsable	Claudia Gelleni
			Responsable unité traitement	Wafa Triek
	Ministère de l'éducation nationale	IA-IPR STI Académie de Versailles	Jacques Madier	
	Ministère de l'éducation nationale	IEN-ET STI Académie de Grenoble	Didier Vilette	
	Ministère de l'éducation nationale	Enseignant BTP Académie de Nancy-Metz	Stephane Jund	
	Ministère de l'éducation nationale	Enseignant BTP Académie de Nantes	Gwenaël Coquenlorge	
	Association pour le développement de la formation professionnelle dans les Transports	Chargée de mission Département des Etudes Transport et Logistique	Sarah Köneke	
	Schneider Electric	Directeur Formation accès à l'énergie Département Développement Durable	François Milioni	

ANNEXE 4 : personnes rencontrées

	Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels	Directeur de la coopération	Asdine Brahimi
	Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	Secrétaire général du département de la formation professionnelle	Jamal Eddine El Aloua
	Ministère délégué auprès du Ministère d'Etat à l'Education Nationale chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies	Directeur de la formation technique et professionnelle	Sid'Ahmed Ould Iyoh
		Directeur Institut national pour la promotion de la formation technique et professionnelle	Mohamed Lemine Ould Seyid
		Conseiller technique chargé de la formation technique et professionnelle	Dieng Mohamed Koum